

Abaissement des normes de travail à la PJJ : place aux actes !



Montreuil, le 30 juin 2023

Dès sa prise de fonction, la Directrice de la PJJ a été interpellée par les agents et par notre organisation syndicale notamment, pour lui faire entendre que **les normes de prises en charge en milieu ouvert** et celles destinées à attribuer des moyens à la MEAT **n'étaient plus tenables**, notamment depuis le CJPM.

Bien obligée aussi d'entendre que **l'offre de placement ne correspond plus aux besoins**, et que le tout CEF n'est pas viable, que **la marchandisation croissante de la justice des enfants** au secteur privé atteint ses limites, et que les professionnels de la PJJ sont en train de perdre le sens de leurs missions avec deux conséquences principales : le départ des agents vers d'autres horizons et une attractivité en berne.

Si l'administration affirme que la délinquance des mineurs est en baisse au cours de la dernière année, c'est uniquement l'effet pervers d'un CJPM qui a désorganisé toute la procédure judiciaire, embolisé les tribunaux et raccourci les délais de réponse lorsque les jeunes sont poursuivis.

Pourtant, la charge de travail a clairement augmenté depuis la mise en place de la réforme.

L'administration qui avait annoncé un travail de révision des normes, après plusieurs mois, n'a encore établi aucune proposition concrète et aucune négociation sur le sujet à ce jour. Cette politique du chiffre oblige même la DPJJ à trouver des justifications de création de missions (référénts insertion, conseillers techniques placement) pour éviter de reconnaître que d'autres postes ferment. Les cadres de proximités sont impactés, les DT le savent et les DIR n'y peuvent rien de leur propre aveu.



Puisque Bercy n'entend que la politique du chiffre, il est urgent et nécessaire de baisser concrètement les normes de prise en charge, seule manière de fournir un travail de qualité, d'améliorer les conditions de travail et de redonner du sens à nos missions !

Dans le cas contraire, l'inaction de la DPJJ reviendrait à utiliser la désorganisation qu'elle a elle-même créée pour dégrader encore plus les missions, les conditions de travail et l'attractivité à la PJJ. Les exemples de terrain le démontrent, lorsque le nombre de prises en charge est réduit, on permet aux agents de « bien faire » leur travail et de développer toutes formes d'actions. A l'inverse, demander aux agents de tenir coûte que coûte l'ensemble des missions, c'est l'assurance d'avoir une avalanche de mal-être, d'épuisement et de démobilisation des agents. Et la QVCT ne viendra rien y changer !

La CGT PJJ exige l'ouverture sans délai de discussion sur les normes de prise en charge ! La CGT PJJ est prête à apporter son expertise et à porter ses arguments pour réfléchir à des normes raisonnées et objectives. Dans le cas contraire, notre organisation se réserve la possibilité d'engager des actions à compter de la rentrée.